

## CONSEIL SYNDICAL DU SIVU DE LA FIN DE CHAMPAGNE

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2020

Convocation : 24/09/2020

Affichage : 19/10/2020

L'an deux mil vingt, le huit octobre à 20h00, le Comité Syndical du SIVU de la Fin de Champagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de LA BARRE, sous la présidence de Monsieur GIMBERT Philippe, Président.

**Présents** : GIMBERT Philippe, PAILLARD Frédéric, RACINE Philippe, Claude BAYLE (suppléant), JEANVOINE Luc, SEC Alexandre

**Absent** : Christophe TATIN

**Secrétaire** : RACINE Philippe.

### ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion du 25 juin 2020

Signature de la convention pour le remboursement de la cotisation informatique à la commune de LA BARRE

Admission en non-valeur et ouverture de crédit au 6542 – DELAHAYE François

Approbation du RPQS 2019

Tarif eau 2021

Travaux station de pompage (changement compteur – abonnement WBLES, devis porte)

Questions diverses

### APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 JUIN 2020

Monsieur GIMBERT, président, rappelle rapidement les points abordés lors de la dernière séance. Il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA COTISATION INFORMATIQUE A LA COMMUNE DE LA BARRE

Le président explique que la commune de LA BARRE héberge le SIVU au niveau informatique et que chaque année, le Comité Syndical délibère pour rembourser la cotisation. La commune hébergeant d'autres sites, une convention définissant la répartition des frais a été mise en place. Le président fait lecture de la convention.

Après avoir échangé sur le sujet, le Conseil Syndical approuve la signature de la convention telle que présentée et autorise Monsieur RACINE, vice-président, a signé ce document au nom du SIVU, Monsieur GIMBERT représentant la commune.

### ADMISSION EN NON-VALEUR ET OUVERTURE DE CREDITS AU 6542

Suite à la procédure de rétablissement personnel déposée par un abonné dans le cadre de son dossier de surendettement, il convient d'exécuter la décision du juge. Pour cela, il faut annuler les dettes déclarées restant dues d'un montant de 250.19 € et accepter la non-valeur au nom du bénéficiaire.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical accepte la non-valeur et autorise l'ouverture des crédits nécessaires à l'article 6542.

### **APPROBATION DU RPQS**

Le président présente le Rapport détaillé sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS). Il indique qu'en 2019, un dysfonctionnement du compteur a été constaté suite à 2 visites infructueuses sur la recherche de fuites. Cependant, il précise que si les rendements ne sont pas bons, le syndicat serait pénalisé. Le remplacement du compteur est donc à prévoir.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le RPQS.

### **TARIF EAU 2021**

Du fait de l'harmonisation des coûts de distribution de l'eau en vue du transfert de compétence en 2026, le président rappelle les tarifs appliqués sur les communes de LA BARRE et MONTEPLAIN. Il précise que le budget du SIVU doit être autonome et permettre les investissements nécessaires au bon fonctionnement. Il rappelle que dans le cadre du transfert de compétence, la commune de LA BARRE devrait récupérer la recette des antennes implantées sur le château d'eau puisque celles-ci ne concernent pas la distribution d'eau et qu'il convient aussi d'anticiper ce transfert.

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du président, décide à l'unanimité de maintenir le prix de l'eau à 1.40 €, d'augmenter la part fixe à 17€, de ne pas modifier les frais d'ouverture et de fermeture d'abonnements.

### **TRAVAUX STATION DE POMPAGE**

**Compteur général** : le SIVU a reçu 2 devis (SADE et OGELEC) pour le remplacement du compteur à la station de pompage. La société OGELEC propose un compteur avec une tête émettrice pour un montant de 2328.00 € TTC. Le président précise que malgré cette option, il préfère que l'agent se déplace pour vérifier également d'autres points.

Après avoir échangé, le Comité Syndical, valide à l'unanimité le remplacement du compteur par la société OGELEC.

**Porte** : malgré plusieurs contacts, un seul devis a été fourni au SIVU pour le remplacement de la porte de la station.

Après avoir échangé, le Comité Syndical, demande au président de solliciter une autre entreprise pour permettre une comparaison de tarif.

**Abonnement WBLES** : suite au dysfonctionnement du compteur et au déplacement de l'entreprise pour la recherche de fuites, il a été constaté que le compteur

de sectorisation entre LA BARRE et MONTEPLAIN ne fonctionnait pas du fait de l'absence d'abonnement. Un devis a donc été demandé à OGELEC.

Après avoir échangé, le Comité Syndical valide à l'unanimité le devis pour l'abonnement annuel et le paramétrage des compteurs pour un montant de 468.00 € TTC.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Archives : Un devis pour l'archivage des documents du SIVU a été demandé au service du Centre de Gestion, le montant pour réaliser cette mission s'élève à 320.00 € TTC. Les travaux interviendront courant 2021.

Le Conseil Syndical valide à l'unanimité ce devis.

Relève des compteurs : l'agent communal se chargera de la relève des compteurs le lundi 19 octobre 2020, un avis sera distribué sur la commune de MONTEPLAIN.

La séance est levée à 21h00.

Le Président

P. GIMBERT

<b>ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>
Monsieur GIMBERT Philippe (Président)	
Monsieur RACINE Philippe (Vice-Président)	
Monsieur JEANVOINE Luc	
Monsieur PAILLARD Frédéric	
Monsieur SEC Alexandre	
Monsieur TATIN Christophe	Absent
Monsieur BAYLE Claude (suppléant)	
Monsieur FUMEZ Christian (suppléant)	
Madame GAILLARD Justine (suppléante)	
Madame SEVERIN Béatrice (suppléante)	

### Liste des délibérations

<b>Intitulé de la délibération</b>	<b>Numéro</b>
Convention remboursement cotisation informatique	<b>2020/008</b>
Admission en non-valeur et ouverture des crédits au 6542	<b>2020/009</b>
Tarif eau 2021	<b>2020/010</b>
Travaux station de pompage – remplacement compteur général	<b>2020/011</b>
Archivage	<b>2020/012</b>